



MARCHÉ DE PRINTEMPS

L'Association Communale de Foussemagne vous propose son deuxième marché de printemps avec de **nombreux artisans et exposants locaux**. Il se tiendra à la Maison des Arches **samedi 12 avril de 10h à 21h et dimanche 13 avril de 10h à 18h**.

De nombreuses animations et ateliers sont prévus :

- chasse aux œufs le samedi à 16h30 : 2€
- atelier couture sur réservation samedi et dimanche de 10h à 12h30 : 5€
- atelier bricolage samedi et dimanche de 14h à 16h : gratuit
- maquillage / concours de dessins / tombola
- buvette et restauration

Inscriptions : acf90150@gmail.com ou 06.28.48.20.47.



DISTRIBUTION DE COMPOST

La commune met à disposition du compost **gratuitement** dans la limite de 100 litres par foyer.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie jusqu'au 3 avril.

La distribution se fera le **samedi 5 avril de 8h à 12h** à l'ancienne station d'épuration près de l'écopoint.

FRELON ASIATIQUE

Vous avez découvert un nid de frelon asiatique ? Il est important de signaler cette découverte ! Que ce soit pour un nid ou des insectes isolés, vous pouvez utiliser le formulaire de signalement :

<https://lefrelon.com/signalement-frelons-asiatiques>

Le signalement ne vous engage pas à faire procéder à la destruction du nid à vos frais.

Attention, une colonie de frelon asiatique peut être dangereuse si elle est dérangée. N'essayez pas de détruire le nid par vous-même et gardez une distance de sécurité d'au moins 10m.



RENTÉE 2025 : INSCRIPTIONS PETITE SECTION

Pour les enfants nés en 2022, les inscriptions en petite section auront lieu à l'école primaire de Foussemagne :

- lundi 31 mars de 8h30 à 18h
- mardi 1^{er} avril de 16h30 à 18h
- lundi 7 avril de 8h30 à 18h

Veillez vous munir :

- du certificat d'inscription de la mairie de résidence
- des photocopies du livret de famille (pages parents et enfants)
- des photocopies du carnet de santé (pages concernant les vaccins)





RÉGLEMENTATION DES CHIENS

Par arrêté du 9 septembre 2022, il est expressément **défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique**. Tout chien errant trouvé sur la voie publique sera immédiatement saisi et mis en fourrière.

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.

Les **aboiements fréquents et intempestifs** peuvent aussi être soumis à sanction.

Les **chiens des catégories d'attaque ou de défense doivent être muselés et tenus en laisse** par une personne majeure.

Aussi, il est **interdit de laisser un chien faire ses besoins contre les murs ou façades et sur les trottoirs, ainsi que sur les voies piétonnes et les espaces verts.**

De plus, l'arrêté ministériel du 16 mars 1955 précise "Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin".

Soyons tous responsables.



GENDARMERIE DE MONTREUX-CHATEAU

Les bureaux de la gendarmerie de MONTREUX-CHATEAU seront ouverts aux dates suivantes :

- Vendredi 28 mars après-midi
- Lundi 31 mars après-midi
- Vendredi 11 avril après-midi
- Jeudi 17 avril après-midi

En dehors de ces jours, l'accueil s'effectue à Grandvillars du lundi au vendredi et à Delle le week-end.

En cas d'urgence, l'appel au 17 est à privilégier.

Vous avez la possibilité d'effectuer une pré plainte en ligne pour les faits d'atteintes aux biens (vols, dégradations, escroqueries hors internet), pour lesquels vous ne connaissez pas les auteurs, sur le site : <https://plainte-en-ligne.masecurite.interieur.gouv.fr/>

En cas d'escroquerie sur internet, se rendre sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31138>

En cas de fraude à la carte bancaire, se rendre sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46526>

RÉSULTAT DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2024 DE LA COMMUNE

	investissement	fonctionnement
recettes nettes	169 085,72 €	745 183,31 €
dépenses nettes	347 995,10 €	572 593,78 €
Restes à réaliser	34 765,06	
résultat net de l'exercice	- 144 144,32 €	172 589,53 €
résultat de clôture de l'exercice 2023	146 398,81 €	238 615,38 €
résultat cumulé	+ 413 459,46 €	

Le résultat témoigne d'une santé financière solide et saine. Cette tendance s'améliore et s'accroît depuis 2020.

Plus de 300 000 € d'investissements ont été réalisés l'année passée sans casser la dynamique.





RAPPEL SUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME

QUELLES AUTORISATIONS DEMANDER ?



À quelles formalités sont soumis vos travaux et aménagements : création d'ouvertures, ajout d'une pergola, réalisation d'une extension, construction d'une piscine, édification d'une clôture et installation d'un portail... ? Ce schéma peut vous aider à y voir plus clair avant de vous lancer dans les travaux.

Pour déposer vos demandes d'urbanisme, deux solutions s'offrent à vous :

- Le formulaire cerfa adéquat remis en mairie accompagné des pièces justificatives
- La dématérialisation via la plate forme de Grand Belfort : <https://gnau.grandbelfort.fr/gnau/#/>





COMMANDE DE PELLETS ET DE FIOUL

Compte tenu de la conjoncture économique et du succès de l'opération menée les années précédentes, les commandes groupées de fioul et de granulés de bois sont renouvelées cette année.

Si vous désirez bénéficier de cette possibilité d'achat, merci de compléter le bulletin ci-dessous.

Le secrétariat de mairie ne gère pas cette opération.

Ce bulletin a pour objectif de connaître votre intérêt à participer à une potentielle commande de pellets et de fioul. **Votre réponse ne vous engage pas.** Elle sert uniquement à **recenser votre besoin** pour l'hiver prochain. Si l'opération se réalise, des offres vous seront relayées en mai et vous devrez confirmer ou pas votre intérêt. C'est ensuite avec l'entreprise que vous passerez commande et effectuerez la transaction.

Nous vous invitons à renseigner ce formulaire qui ne vous engage pas et à le retourner à :

- par mail : commande.foussemagne@laposte.net
- dans la boîte aux lettres de la mairie, avant le 26/04/2025

Nom	
Prénom	
Adresse postale	
Téléphone	
Adresse e-mail	
Fioul	---- litres
Pellets	---- palette(s)



LE P'TIT PRINCE... LA VITRINE

Le 19 février, le centre a accueilli deux bénévoles de l'association Récuplast, venus sensibiliser les enfants au tri.

Depuis 2004, ils sont une quinzaine à collecter tous types de bouchons. Les fonds générés par ce tri sont reversés à des associations locales, principalement engagées en faveur du handicap.

Pour prolonger cette initiative, un point de collecte de bouchons a été installé au péricolaire afin de soutenir l'association Récuplast.



Rue Paul Koepfler / Au Fort Hatry (derrière le gymnase du Phare) - 90000 BELFORT
recuplast.association90@gmail.com

AGENDA

Marché de printemps

12/04 et 13/04 dès 10h - Maison des Arches

Chasse aux oeufs

12/04 à 16h30 - Maison des Arches

Atelier couture du marché de printemps

12/04 et 13/04 à 10h30 - Maison des Arches

Atelier bricolage du marché de printemps

12/04 et 13/04 à 14h - Maison des Arches

Distribution de compost

05/04 sur inscription - Ancienne station d'épuration

Inscriptions à l'école maternelle

31/03-01/04 et 07/04 - Groupe scolaire

Commande de pellets et de fioul

Pré-inscription avant le 26/04

Ateliers Bons Jours

Les jeudis du 13/03 au 26/06 - Maison des Arches